



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 240
(Privé)

Loi modifiant la Loi constituant en corporation Casa d'Italia - Maison d'Italie

Présentation

Présenté par
M. Roma Hains
Député de Saint-Henri

Éditeur officiel du Québec
1986

Projet de loi 240

(Privé)

Loi modifiant la Loi constituant en corporation Casa d'Italia - Maison d'Italie

ATTENDU que la corporation Casa d'Italia - Maison d'Italie a été constituée en corporation par le chapitre 135 des lois de 1947;

Que les administrateurs de la corporation ont approuvé par règlement la suppression du quatrième alinéa de l'article 3 de cette loi;

Qu'il est dans l'intérêt de la corporation que cet alinéa soit abrogé;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le quatrième alinéa de l'article 3 du chapitre 135 des lois de 1947 est abrogé.

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).